

31 mars 2004 - décret n°04-099/P-RM fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des stades Ouezzin Coulibaly et Mamadou Konaté de Bamako.....p428

Décret n°04-100/P-RM déterminant les cadres organiques des stades Ouezzin Coulibaly et Mamadou Konaté de Bamako.....p429

Décret n°04-101/P-RM portant nomination d'un Secrétaire particulier au Cabinet du Ministre Délégué chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.....p431

Décret n°04-102/P-RM Portant nomination au grade de Lieutenant-Colonel....p432

Décret n°04-103/P-RM Portant nomination au grade de Commandant, Chef de Bataillon ou Chef d'Escadron.....p432

Décret n°04-104/P-RM Portant nomination au grade de Capitaine.....p433

Décret n°04-105/P-RM Portant nomination au grade de Sous-Lieutenant.....p434

Décret n°04-106/P-RM portant création du Haut Conseil National de lutte contre le Sida.....p434

01 avr. 2004 – décret n°04-108/P-RM Portant nomination du Vérificateur Général.....p435

Décret n°04-109/P-RM Portant nomination du Vérificateur Général Adjoint...p435

26 février 2004 - décision n°04-0001/C-CREE relative à la prorogation du délai de suspension temporaire de la clause d'indexation prévue à l'article 54 du contrat de concession du service public de l'électricité signé le 21 novembre entre la République du Mali et EDM-sa et de la clause d'indexation prévue à l'article 28 du cahier des charges du contrat de concession du service public de l'eau potable signé le 21 novembre entre la République du Mali et EDM-sa.....p436

Annonces et communicationsp437

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCES

ORDONNANCE N° 04-006/P-RM DU 16 MARS 2004 PORTANT ABROGATION DE LA LOI N° 90-89/AN-RM DU 15 SEPTEMBRE 1990 PORTANT CREATION DU LYCEE TECHNIQUE AGRICOLE DE KOUTIALA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 04-010 du 28 janvier 2004 autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnances ;

Vu le Décret N° 02-490/P-RM du 12 octobre 2002 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret N° 02-496/P-RM du 16 octobre 2002 modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;

La Cour Suprême entendue ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

ORDONNE :

ARTICLE 1^{ER} : La Loi N° 90-89/AN-RM du 15 septembre 1990 portant création du Lycée Technique Agricole de Koutiala est abrogée.

ARTICLE 2 : La présente ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako, le 16 mars 2004

Le Président de la République,
Amadou Toumani TOURE

Le Premier ministre,
Ahmed Mohamed AG HAMANI

Le ministre de l'Education Nationale,
Mamadou Lamine TRAORE

ORDONNANCE N°04-007/P-RM DU 25 MARS 2004 PORTANT CREATION DE LA DIRECTION NATIONALE DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;